

Date de la convocation : 19/09/2025

Date du Conseil de Surveillance : 09/10/2025

Présents :	9	
Absents :	15	
Personnes ayant donné pouvoir :	4	
Pour : 9 213	Contre : 0	Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION N°2025-015 : Approbation du projet de contribution de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest au dispositif de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) mis en place pour les opérations préalables à la construction de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest**

**LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

**Vu** l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest et notamment ses articles 3 et 5,

**Vu** le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest,

**Vu** le règlement intérieur du Conseil de surveillance approuvé par délibération le 4 juillet et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022,

**Vu** le projet de contribution de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest au dispositif de Participation du Public par Voie Electronique mis en place pour les opérations préalables à la construction de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest.

**Vu** le résultat du scrutin,

**Considérant** que le quorum est atteint,

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :**

**ARTICLE UN :** d'approuver le projet de contribution de la SGPSO au dispositif de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) mis en place pour les opérations préalables à la construction de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest.

**ARTICLE DEUX :** d'autoriser le Directeur Général de la SGPSO à signer cette contribution et la déposer sur le registre numérique de l'enquête publique.

Le Président du  
Conseil de Surveillance

  
Alain ROUSSET